



## PERMANENCES DES ÉLUS

**Robert BODIGUEL**, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv*  
**Jean-Michel CROGUENEC**, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*  
**Marie BIRIEN**, Adjointe Urbanisme, Travaux en agglomération : *jeudi de 10h30 à 12h*  
**Gérard POULIQUEN**, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*  
**Juliette Le ROUX**, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *lundi de 10h30 à 11h30*  
**Yohann LE BELLEGUIC**, délégué Numérique, sport et associations  
**Gwénaëlle QUILLEVERE**, déléguée Écoles, enfance jeunesse et associations associées

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCES:

30/08/2020: Camille GUENGANT au foyer de Jean-Édouard GUENGANT et Samantha COUILLET, domiciliés à Guiclan, 1er route de Trevisis Huella.

26/09/2020: Alya KERUZEC au foyer de Alan KERUZEC et Emma DUVAL, domiciliés à Guiclan, 23 Trevisis Huella.

### DÉCÉS:

26/09/2020: Marie ABGRALL, retraitée, 94 ans, domiciliée à Guiclan, Saint-Jacques, veuve de Jean BERTHOU, est décédée à Morlaix.

13/10/2020: Jean-Charles LE POUPON, retraité, 75 ans, domicilié à Guiclan, 17 rue Keradennec, époux de Marie-Louise KERGOAT, est décédé à Brest.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### TÉLÉTHON

Au regard de l'incertitude face à l'évolution de la situation sanitaire due au coronavirus, la municipalité a pris la difficile décision d'annuler l'édition 2020 du Téléthon dans le canton. Nous sommes dans l'incapacité d'appliquer le protocole prévu par les autorités dans le cadre de cette manifestation.

Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine, dans des circonstances plus favorables. Nous vous invitons à faire un don sur le site de l'AFM Téléthon ou en appelant le 36 37.



### CALENDRIER DES POMPIERS 2021

Comme chaque année, l'amicale des sapeurs-pompiers va frapper aux portes pour proposer leur calendrier.

La tournée commencera début novembre 2020.

A noter qu'ils effectueront la distribution en respectant les règles d'hygiène et le protocole de sécurité en vigueur : port du masque, distanciation sociale et lavage régulier des mains.



## BIBLIOTHÈQUE

Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire concernant la bibliothèque, vos besoins, vos attentes. Nous comptons sur votre participation. Le questionnaire est à déposer en mairie, mais il est possible d'y répondre sur le site [Guiclan.fr](http://Guiclan.fr) rubrique Vie municipale - la bibliothèque.

## VOLS COMMIS AU CIMETIÈRE

Depuis quelques semaines, des particuliers possédant une tombe dans le cimetière, nous ont signalé en mairie des vols de compositions florales. Dans l'impossibilité de fermer le cimetière, nous leur avons conseillé de déposer plainte à la gendarmerie. Ces faits et agissement, que nous déplorons, sont bien entendu inadmissibles.

## CIMETIÈRE

La mairie a mis des plaques de signalisation sur les tombes qui sont arrivées à expiration dans le cimetière.

Si vous êtes concernés ou si vous pouvez nous fournir des renseignements, merci par avance de venir en mairie.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures à mettre en place, les conditions d'organisation de la cérémonie du 11 novembre ne sont pas encore connues. Un avis ultérieur paraîtra dans la presse pour préciser le déroulement.

## COLLECTE DES DÉCHETS

En raison du férié du Mercredi 11 Novembre, les quartiers de Guiclan, habituellement collectés le mercredi, seront collectés en ordures ménagères le **Jeudi 12 Novembre**. Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

## CCAS

### VENTE DE MASQUES

La mairie dispose d'un stock de masques confectionnés par les bénévoles et propose de les vendre à 1,50€ l'unité au profit du CCAS. A venir retirer en mairie.

### COLLECTE DE DENRÉES NON PÉRISSABLES

Tous les ans au mois de novembre le CCAS de Guiclan fait appel à votre générosité : un carton sera mis à votre disposition dans le hall de la mairie pour recueillir vos dons (de préférence des conserves, des pâtes, du riz...)

Merci pour votre générosité!

### COLLECTE DE JOUETS ET DE LIVRES

Vous possédez des jouets en bon état et vous souhaitez vous en séparer ? Le CCAS met en place une collecte de jouets et de livres à la mairie.

Les jouets récoltés seront distribués durant la période des fêtes de fin d'année aux familles dans le besoin. Vous-même, votre famille ou l'un de vos proches peuvent être concernés par cette distribution.

Pour cela n'hésitez pas à prendre contact auprès de :

Juliette LE ROUX au 06.65.40.63.20,  
de Michel BOULANGER au 06.31.23.00.04  
ou directement en mairie.

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

À compter de la rentrée de septembre 2020, les tarifs des repas de cantine ont été modifiés par délibération du conseil municipal du 30 juillet 2020. Ils sont les suivants :

- Repas enfant : 3.40 €  
Avec tarif dégressif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille : 3<sup>ème</sup> enfant (15%) : 2.89€  
4<sup>ème</sup> enfant (30%) : 2.38 €  
5<sup>ème</sup> enfant (40%) : 2.04 €
- Tarif adulte : 5.25 €
- Tarif hors délai (pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine) : 5.25 €

Les menus sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

**CLSH : LES GRIMOYS**

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires



**Pour les mercredis:** inscription une semaine à l'avance.

**Pour les vacances de Noël**

Du 21 au 31 décembre 2020: les inscriptions doivent être faites **pour le 28 novembre 2020** soit sur le portail famille ou formulaire papier disponible en mairie et à déposer en mairie pour cette date.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

**LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS**

**PARENTS (LAEP)**

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

Tel : 02.98.68.42.41



**HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES**

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.



**Plusieurs lieux d'accueil**

|  |  |
|--|--|
| <b>PLOUVENTER</b><br>Espace An Heol<br>Lundi                     | <b>ST VOUGAY</b><br>Ecole publique<br>Mercredi               |
| <b>PLOUVORN</b><br>Pôle enfance<br>Mardi et vendredi             | <b>BODILIS- PLOUGOURVEST</b><br>Pôle enfance<br>Jeudi        |
| <b>GUIMILIAU</b><br>Maison des associations<br>Mercredi et jeudi | Renseignements au 06 64 22 28 14<br>Mail : hg.ccpl@gmail.com |

**ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)**



Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(2 groupes 8/11ans et collégiens).

**Pour les vacances de Noël**

Du 21 au 31 décembre 2020: les inscriptions doivent être faites **pour le 28 novembre 2020** soit sur le portail famille ou formulaire papier disponible en mairie et à déposer pour cette date en mairie.

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront se faire que dans la limite des places disponibles

Dès leur élaboration les programmes sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous y trouverez aussi toutes les informations concernant les temps forts proposés au cours de l'année. Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17

**RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins  
29400 LANDIVISIAU



**LES HORAIRES**

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

| <a href="#">lundi</a> | <a href="#">mardi</a> | <a href="#">mercredi</a> | <a href="#">jeudi</a> | <a href="#">vendredi</a> |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| 9h/12h30<br>13h/18h   | 9h/12h30<br>13h/18h   | 9h/12h30<br>13h/18h      | 9h/12h30<br>13h/19h45 | 9h/17h                   |

Les permanences administratives en itinérance se font désormais **SUR RENDEZ-VOUS**, à la demande du public.

**ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

**LA MARINE NATIONALE**

Le recrutement local offre la possibilité pour des jeunes gens âgés de 17 à 29 ans de rejoindre les équipages de la Marine et de vivre une première expérience professionnelle riche près de chez eux.

Il garantit aux jeunes marins une stabilité géographique pendant la durée de leur premier contrat de 2 ou 4 ans.

Ce recrutement local permet aux jeunes de s'engager, d'acquérir une première expérience et de développer des compétences dans le cadre unique de la Marine nationale en tant que matelot ou quartier-maître de la flotte, tout en restant dans leur région de prédilection.

A l'issue de ce premier contrat, les jeunes marins pourront confirmer leur implication et leur détermination à servir et s'engager pour une carrière plus longue au sein des forces de la Marine. Ils pourront alors être déployés sur un large spectre de missions sur toutes les mers du globe.

Par ce nouveau processus de recrutement, de nombreux métiers sont désormais proposés dans plusieurs filières.

113 postes sont ouverts sur le site de la BAN Landivisiau, dans des domaines passionnants et variés.

Conditions : niveau 3<sup>ème</sup> à BAC – être âgé de plus de 17 ans et moins de 30 ans - JDC effectuée – nationalité française – jouir de ses droits civiques.

Contact : CIRFA Brest - 8 bis rue Colbert - 02 98 22 15 31.



Centre des Finances publiques  
Trésorerie de Landivisiau

Comment nous contacter ?



Par messagerie :  
t029023@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :  
02 98 68 02 61



En prenant rendez-vous :  
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020

|          | Matin      | Après-midi |
|----------|------------|------------|
| Lundi    | 8h30 - 12h | 13h - 16h  |
| Mardi    | 8h30 - 12h | 13h - 16h  |
| Mercredi |            |            |
| Jeudi    | 8h30 - 12h | 13h - 16h  |
| Vendredi |            |            |

  Sans RDV   Uniquement sur RDV

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :



Morlaix, mercredi 4 novembre de 14 h 30 à 16 h 30  
Centre départemental d'action sociale, 21 rue du Poullfanc

Landivisiau, jeudi 5 novembre de 14 h à 16 h  
Centre départemental d'action sociale, 18 place Lyautey

Landivisiau, vendredi 20 novembre de 14 h 30 à 16 h 30  
Maison des services au public, 36 rue Georges Clémenceau

Afin de respecter les conditions sanitaires, merci de vous inscrire au 02 98 88 99 90



Vous cherchez un emploi ?

La Région finance votre formation !

Avec **PRÉPA** et **QUALIF**,  
bénéficiez d'une formation sur-mesure  
pour apprendre un métier, développer vos compétences  
ou valoriser votre expérience professionnelle.

22 000 places disponibles partout en Bretagne.

Infos sur [bretagne.bzh/formation-emploi](http://bretagne.bzh/formation-emploi)

Responsable de la formation professionnelle, la Région finance un ensemble de formations continues pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi en Bretagne. Déclinées en 2 gammes, PRÉPA et QUALIF, ces formations visent à répondre au mieux aux attentes de chaque Bretonne et Breton en recherche d'emploi, ainsi qu'à la réalité économique du territoire.

Quel que soit votre besoin,  
la Région vous accompagne vers l'emploi !

**3 parcours possibles :**

**PRÉPA Avenir**  
Pour construire son projet et valoriser ses compétences

**PRÉPA Projet**  
Pour concrétiser son projet professionnel

**PRÉPA Clés**  
Pour développer ses connaissances et compétences

Pour préparer l'accès à une formation qualifiante ou directement à l'emploi

Axée sur l'expérience et la qualification à un métier dans le milieu professionnel

**3 parcours possibles :**

**QUALIF Emploi**  
Pour se former aux métiers qui recrutent

**QUALIF Santé et Social**  
Pour se former aux métiers du sanitaire et social.

**QUALIF VAE**  
Pour valoriser ses acquis de l'expérience professionnelle

Formations ouvertes à toute personne en recherche d'emploi, inscrite ou non à Pôle emploi. Coûts intégralement pris en charge par la Région Bretagne, avec possibilité d'une aide financière complémentaire pour couvrir les frais liés à la formation.

Le saviez-vous ?

**70 %**  
d'insertion professionnelle pour les stagiaires QUALIF Emploi 1 an après leur formation.

**80 %**  
des formations professionnelles pour les Breton-ne-s en recherche d'emploi sont financées par la Région.



SE FORMER EST UN DROIT,  
VOUS ACCOMPAGNER UN DEVOIR





Tous les vendredis  
à partir de 17h  
Place de l'Eglise

**PLATS DU JOUR : 8.00€**

**ROUGAIL SAUCISSE, POULET MASSALE, VÉGÉTARIEN / VÉGAN**

**SUR COMMANDE:**

**CARI POISSON, ROUGAIL DE MORUE, CARI POULET,  
CARI BICHQUES, SAÛTE MINE.....**

**TOUS NOS PLATS SONT ACCOMPAGNÉS DE RIZ,  
HARICOTS ET LE PIMENT EST SERVI À PART.**

**ACHARD DE LÉGUMES : 3.00€ / PART**

**WRAP SAUCISSE : 3.90€**

(ACHARD DE LÉGUMES - ROUGAIL SAUCISSE)

**WRAP POULET : 3.90€**

(ACHARD DE LÉGUMES - POULET MASSALE)

**WRAP VÉGÉTARIEN / VÉGAN : 3.00€**

(ACHARD DE LÉGUMES - HARICOTS ROUGES)

**TAPAS CRÉOLES X 4 : 3.00€**

(SAMOUSSAS - BOUCHONS - BONBON PIMENT -  
BEIGNET DE MORUE - BEIGNET DE CREVETTE)



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**ROUGE PLAISIR : 07 83 26 50 75 ROUGEPLAISIR@FREE.FR**

**1 SMS ENVOYÉ = 1 REPAS GARANTI**

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/ROUGEPLAISIR29/](https://www.facebook.com/rougeplaisir29/)

## SERVICES DE SANTÉ



### Pharmacie de Guiclan

Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

**PHARMACIE**  
*Bonnet*

**Horaires d'ouverture :**

Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. **02.98.24.06.94** - Fax. **09.74.71.88.35** -

[pharmaciebonnet@guiclan.com](mailto:pharmaciebonnet@guiclan.com)

TROUVEZ LA PHARMACIE DE GARDE  
LE PLUS PROCHÈRE DE VOS LOGS



### Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN

Rendez-vous au **06.59.85.91.94**

**MAISON MÉDICALE :** 4 rue du stade 29410 GUICLAN

► **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER -

Dr Gaëlle DESFRANCOIS

**Rendez-vous :** par internet ou par téléphone au **02.98.19.26.06**

Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00

► **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIOU

Rendez-vous par téléphone : **02.98.79.65.34** ou **06.81.04.29.48**

► **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au **06.01.82.55.25**

► **Psychomotriciennes**

Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au **06.45.89.87.01**

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au

**06.75.49.77.97**

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par

téléphone au **07.68.97.12.78**



## MÉMENTO

### ► SERVICES MUNICIPAUX



#### ► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : [communedeguiclan@orange.fr](mailto:communedeguiclan@orange.fr)

Site : [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)



#### ► Agence Postale Communale

02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de **9h à 11h30**.

#### ► ADMR du Haut-Léon

**St Pol de Léon** : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :

Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

#### ► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de

Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque

mois de 9h à 12h sur RDV.

#### ► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-

18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h

mail : [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

#### ► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

#### ► Garderie municipale 02 98 79 46 66

Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

#### ► CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances

scolaires.

#### ► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

#### ► Halte garderie itinérante

«1000 pattes» 06 64 22 28 14

La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

#### ► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : [rpe.paysdelandi@gmail.com](mailto:rpe.paysdelandi@gmail.com)

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

#### ► Mission locale 02 98 68 67 64

Permanence à la Maison de l'Emploi à

Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Courriel : [conomie@pays-de-landivisiau.com](mailto:conomie@pays-de-landivisiau.com)

#### ► Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h

Vendredi 9h/12h; 14h/16h

0806 090 010 (n° azur)

#### ► Ouverture des déchetteries (hivers)

**BODILIS/ Kervennou** 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30

**PLOUGOURVEST / Besmen** 02 98 29 59 14 et

**SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 14h00 à 18h30 mardi, 14h00 à 18h30. Fermé le jeudi.

#### ► Collecte des ordures ménagères :

**Collecte du mercredi :**

semaine paire = conteneur habituel

Semaine impaire = conteneur couvercle jaune



**Collecte du jeudi (campagne)**

semaine paire = conteneur couvercle jaune

Semaine impaire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille

#### ► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)



Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41



Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

**Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 8 octobre 2020**

**1. Installation conseiller municipal**

Suite à la démission de M. Jean Paul Conseil en tant qu'adjoint et conseiller municipal à compter du 8 octobre 2020, dans l'ordre de la liste, Mme Caroline LE MERRER a renoncé, M. Benoit RIOU est désormais conseiller municipal.

**2. Détermination du nombre des adjoints et Attribution des délégations**

En date du 23 mai 2020, il avait fixé le nombre d'adjoint à 5, le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) décide de modifier cette décision et fixe le nombre d'adjoint à 4.

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) décide l'attribution des délégations suivantes :

M. Yohann LE BELLEGUIC : Numérique, sport et Associations

Mme Gwénaëlle QUILLVERE : Ecoles, enfance jeunesse et associations associées

**3. Désignation conseiller municipal pour la SCIC Guiclan Santé**

Mme Juliette LE ROUX est désignée pour faire partie du conseil d'administration de la SCIC Guiclan santé (15 pour, 4 abstentions).

**4. Démolition Maison rue du stade**

La commune de Guiclan a acheté la maison située rue du stade appartenant aux conjoints GODEC, et a retenu l'entreprise LARVOR pour effectuer la démolition pour un montant de 2820.00 € HT.

**5. Acquisition matériel : Tables de tennis de table**

La salle de motricité de l'école Jules Verne sera mise à disposition du club de tennis de table le samedi pour les matchs des jeunes. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de 2 tables pour un montant de 1510.00 €, elles resteront dans ce local.

**6. CCPL : Avenant n°1 à la convention pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

Depuis le 25/06/2015, la commune de Guiclan a confié à la CCPL l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) par le biais d'une convention cadre entre la CCPL et la commune valable jusqu'au 16 novembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger cette convention par le biais d'un avenant.

**7. Triskell : règlement intérieur et tarif**

Suite au travail de la commission « Association », le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide d'approuver le règlement présenté et de fixer les tarifs précisés dans le tableau ci-dessous. Le règlement et les tarifs entreront en vigueur dès le 9 octobre 2020.

|  | <b>Salle complète</b><br>Salles avec plancher + 2 salles à manger + scène |            | <b>Petites salles</b><br>Uniquement les 2 salles à manger |            | <b>Grande salle</b><br>+ scène |            |
|--|---|------------|---|------------|--------------------------------|------------|
| <b>Écoles de Guiclan</b>                         | Gratuit   |            | Gratuit   |            | Gratuit                        |            |
| <b>Associations de Guiclan*(hors écoles)</b>     |   |            | Gratuit   |            |                                |            |
| - Sans repas                                     | 100.00€   |            |   |            | 50.00€                         |            |
| - Avec repas                                     | 200.00€   |            |   |            | 100.00€                        |            |
| <b>Commerçants / Entreprises et Particuliers</b> | Guiclanais  | Extérieurs | Guiclanais  | Extérieurs | Guiclanais                     | Extérieurs |
| - Sans repas                                     | 150.00€   | 200.00€    | 75.00€  | 100.00€    | 100.00€                        | 150.00€    |
| - Avec repas                                     | 300.00€   | 400.00€    | 150.00€   | 200.00€    | 225.00€                        | 300.00€    |

**8. Tarif location table et chaise**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- Table : 1.00 €

- Chaise : 0.30 €

Ces tarifs entreront en vigueur dès le 9 octobre 2020.

**9. Adhésion CAUE**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), association investie d'une mission de service public, composée d'architectes et de paysagistes pour un montant de 50.00 €. Il aide les collectivités à prendre des décisions concernant un aménagement, une stratégie urbaine ou une construction. Il met en relation les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans les premiers temps d'un projet.

**10. Migration Logiciel E enfance**

Le logiciel enfance, permettant de gérer les services liés à l'enfance (cantine, garderie, CLSH et animation jeunesse) va être remplacé par le logiciel BL. Enfance, ceci va entraîner des changements et des modifications sur le logiciel et sur le portail famille.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la migration du logiciel, accepte la proposition de Berger Levraut. Dès la mise en place du nouveau logiciel, une note d'informations sera transmise à tous les parents.

**11. Téléthon 2020**

En raison de la crise sanitaire et des mesures à prendre dans l'organisation d'activités, le conseil municipal décide de ne pas organiser cette manifestation en 2020..

**12. Adhésion application mobile néo-city**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place sur la commune l'application mobile néo city , qui permettra à tous depuis un portable ou une tablette de consulter des renseignements relatifs à la commune (activités, horaires et fonctionnement des services, programme des animations...)

L'adhésion est de 2409.00 € HT pour la première année et ensuite 2628.00 € HT.

**13. Motions**

A l'unanimité, le conseil municipal prend les motions suivantes :

- Motion sur le refus de la fermeture du site HOP de Morlaix
- Motion de soutien à Brittany Ferries

**INCIVILITÉS : DEMANDER LA DÉCHETTERIE !**

**Au pont bascule, rue du stade  
A Coat Mez , dans un abribus**

**A Kermat au bois près des containers à verres**

*2 jours de suite un nombre important de pièces automobiles y ont été déposées.*



**A Kerlaviou, dans un chemin rural**

Un dépôt de divers déchets : matériaux de bâtiments, jouets, appareils électroménagers, amiante ciment etc...



**INADMISSIBLE !**

Les services municipaux ont débarrassé les 3 premiers sites, pour celui de Kerlaviou, nous demandons au propriétaire de ces déchets de les évacuer vers la déchetterie. Deux plaintes ont été déposées

***Que dit la loi ?***

Selon le type de déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou le producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1ère à la 4ème classe, soit d'une peine d'emprisonnement de 2 ans accompagnée d'une amende de 75 000€